

*La société militaire française au temps de la Nouvelle-France**

par André CORVISIER

La connaissance de l'armée française de l'Ancien Régime a beaucoup souffert au XIX^e siècle de la gloire des armées révolutionnaires et impériales et cela provoqua des interprétations qu'il faut bien remettre en cause. En premier lieu les historiens ont souvent étudié l'armée d'Ancien Régime en ayant présentes à l'esprit les armées de la Révolution et de l'Empire. L'histoire militaire de la France comporterait une coupure très nette: de 1789 à 1792 on serait passé de l'armée du roi à l'armée de la Nation, vue étrangement simpliste qui découle de la conviction si répandue que la nation française date de 1789! En second lieu on a tendu à présenter l'armée française d'Ancien Régime comme composée de deux corps quasi étrangers l'un à l'autre: les officiers, nobles, courageux sur le champ de bataille, négligents de leur service, souvent absents, et les soldats, gens sans aveu ou malheureuses victimes des recruteurs parmi lesquels se trouvent bien quelques joyeux drilles tel le légendaire Fanfan la Tulipe, mais se comportant tous volontiers comme des soudards. Ce faisant on a confondu en une image globale assez péjorative, trois siècles d'histoire militaire. Cependant ce qui est vrai pendant la guerre de Trente ans l'est-il au XVI^e siècle et l'est-il encore à partir de Louis XIV?

Si nous nous attachons à l'époque contemporaine de la Nouvelle-France et plus particulièrement au siècle qui va de 1660 à 1760, il convient de replacer l'armée dans l'ensemble de la société et de replacer l'armée de ce siècle dans l'ensemble de l'évolution de l'armée. Il apparaît utile notamment de s'interroger sur les points suivants:

- 1) L'esprit de la société d'Ancien Régime qui apparaît comme une société de caractère militaire.
- 2) La naissance d'une société militaire au sein de la société française.
- 3) La place de cette société militaire dans la France d'Ancien Régime.

LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE DE L'ANCIEN RÉGIME EST UNE SOCIÉTÉ MILITAIRE.

La société traditionnelle de l'Ancien Régime est une société d'ordres et de corps qui, si elle ne correspond pas exactement au schéma idéal imaginé par les clercs du Moyen-Âge distinguant ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui travaillent, le clergé, la noblesse et les roturiers, ac-

* Conférence prononcée à l'Université d'Ottawa en septembre 1973.

** Professeur à l'Université de Rouen.

corde aux armes dans la considération sociale la première place parmi les vocations profanes. Le privilège des nobles (*privata lex*) dont on sait qu'il comporte l'exemption devant l'impôt pécuniaire, paraît justifié par l'impôt du sang. Aussi la noblesse est-elle en fait par les avantages qu'elle détient et les vertus qu'on lui prête le premier ordre social, le groupe social pilote vers lequel se tournent tous les regards et qui apparaît le but proche ou lointain de toute ascension sociale.

Cependant la noblesse n'a jamais eu le monopole exclusif des armes. Le devoir militaire que l'on peut distinguer du service militaire incombe à tous les hommes dès qu'il s'agit de défendre sa cité, sa province, le royaume. Il est admis qu'à l'appel du roi, tous les hommes doivent contribuer à la défense. Il convient cependant de dire que les faibles effectifs des armées jusqu'à la guerre de Trente ans ont fait préférer à des levées importantes d'hommes non exercés qui n'auraient pu être que des cohues sans valeur militaire, des levées d'argent destinées à entretenir des soldats de métier. Cependant à côté des troupes devenues permanentes depuis la fin du XV^e siècle, plane pendant tout l'Ancien Régime l'ombre des milices appelées aux armes en des circonstances exceptionnelles, mais qui depuis la guerre de Cent ans et les guerres de religion ont acquis une organisation permanente au moins virtuelle, mais guère moins sollicitée que l'arrière-ban des nobles.

En fait le terme de milice s'est appliqué à des institutions différentes qui procèdent toutes des obligations militaires des sujets. Suivant leur degré d'ancienneté on peut distinguer milices bourgeoises, milices locales, milices royales.

Les milices bourgeoises, d'abord garantes de l'autonomie des communes, rassemblent dans les villes théoriquement tous les bourgeois en état de porter les armes. D'après leur domicile ceux-ci sont répartis en quartiers, centaines, dizaines, termes qui, à la fin du XVII^e siècle font place à ceux de régiments et compagnies. Déjà à cette époque les milices bourgeoises ne jouent plus un rôle militaire important. Leur apogée se situe pendant les guerres de religion. La Fronde sera leur chant du cygne. Cependant elles existent toujours, au moins en principe, au XVIII^e siècle et se réveilleront en 1789 pour former les Gardes nationales. Dans les provinces frontalières, en temps de guerre, elles sont utilisées à des tâches auxiliaires de l'armée: garde des remparts, des recrues, des prisonniers de guerre. En tous temps, localement, elles sont chargées de faire la police, par exemple à Bordeaux, au Havre... Au XVIII^e siècle ce service répugne de plus en plus aux bourgeois et elles sont en sommeil surtout là où existent des compagnies privilégiées à faible effectif et à service régulier, appelées généralement gardes bourgeoises, comme à Rouen, les arquebusiers et la cinquantaine, véritables forces de police permanente. Dans ce cas la milice ne se manifeste tout au plus que lors des grandes cérémonies publiques. Dans le même ordre d'idée signalons encore la prolifération dans le nord de la France de compagnies de l'arquebuse, des archers, du papeguay (du nom de la cible en forme de perroquet), véritables sociétés de tir, mais qui ont une organisation militaire.

Les milices locales rassemblant dans le cadre d'une province des éléments des milices bourgeoises et des campagnards n'ont guère existé que dans les régions les plus menacées. Elles n'ont gardé d'organisation permanente revivant régulièrement à chaque guerre que dans le Boulonnais et le Béarn. Sous Louis XIV elles ont reçu une structure moderne avec des bataillons et des compagnies.

Utilisant le devoir militaire des sujets, Louis XIV a enté sur les vieilles institutions militaires deux milices modernes communes à l'ensemble du royaume: la milice royale et, moins connue, la milice garde-côtes. Cette dernière procède de l'obligation du « guet de mer » pesant sur toutes les paroisses situées à moins de deux lieues du rivage, qui depuis les ordonnances de François Ier avaient perdu toute efficacité. Colbert fut à l'origine des milices gardes-côtes dont l'organisation fut perfectionnée progressivement pendant le règne de Louis XIV et pendant tout le XVIII^e siècle. En 1758, les miliciens gardes-côtes passèrent du contrôle de la Marine à celui de la Guerre. Les miliciens gardes-côtes comprenaient alors deux formations distinctes. D'abord on trouvait les compagnies du guet, faites de tous les hommes de 16 à 60 ans qui n'étaient pas astreints à un autre service. Leur rôle était de monter la garde dans les clochers et sur les points élevés, de donner l'alerte par des signaux, de s'assembler sur le rivage à l'apparition de toute flotte ennemie de façon à dissuader celle-ci de tenter une opération qui ne bénéficierait pas de l'effet de surprise. Ensuite les compagnies détachées de gardes-côtes faites d'hommes tirés au sort qui devaient s'entraîner le dimanche et étaient assemblés en temps de guerre pendant la belle saison. Ces compagnies gardes-côtes effectuaient en principe un service harassant, mais sédentaire. Deux cent mille hommes étaient susceptibles d'être astreints à la garde des côtes. Ils ne constituaient guère qu'une force de dissuasion.

Les milices royales appelées quelquefois milices de terre par opposition aux milices gardes-côtes constituaient une force auxiliaire de l'armée, recrutée par tirage au sort, qui s'élevait à environ cent mille hommes. Suivant son importance chaque paroisse était tenue de fournir un ou plusieurs hommes. Ceux-ci devaient en principe s'assembler une fois par mois. En temps de guerre, groupés en bataillons, ils allaient remplacer les troupes réglées dans les garnisons de la frontière. La milice royale était également une réserve de l'armée. En temps de guerre on puisait dans les bataillons de milices des hommes pour combler les vides des troupes. C'était l'incorporation. Pendant la guerre de Succession d'Espagne, les bataillons de miliciens furent directement adjoints aux régiments réguliers suivant un procédé que la Révolution reprit sous le nom d'amalgame. Le service dans la milice était redouté parce qu'il risquait d'envoyer les hommes servir loin de chez eux dans des unités faites de gens de toutes origines où le nouveau venu se sentait isolé par son patois et des usages à lui inconnus. Aussi tous ceux qui le pouvaient cherchaient à échapper à la milice qui en fait pesait sur les paysans pauvres.

Ainsi beaucoup d'hommes étaient amenés éventuellement à porter les armes. Beaucoup avaient fait l'exercice. La pratique des armes à feu

était très répandue. À une époque où la technique militaire restait assez rudimentaire, cela n'allait pas sans donner quelque appréhension aux autorités, qui réglementaient en vain le port d'armes. De plus les Français, encore au XVIII^e siècle, avaient le goût de la poudre. Le succès des refrains révolutionnaires, tels la Carmagnole (Vive le son du canon!) s'explique chez des gens qui aimaient tirer des salves lors des cérémonies publiques ou des mariages. De même que la société traditionnelle était de caractère militaire, il y avait beaucoup moins qu'on pourrait le penser de séparation entre « civils » et militaires. D'ailleurs le mot « civil », employé comme substantif en opposition au mot « militaire » n'existait pas encore dans ce sens. On disait seulement « les populations ».

Si les populations étaient beaucoup moins étrangères aux armes qu'on l'a cru, inversement l'armée organisée par Tellier, Louvois et Louis XIV fut pendant longtemps un service civil. Il faut attendre 1758 pour qu'un militaire devienne secrétaire d'État à la Guerre. Les administrateurs de l'armée: intendants d'armée, commissaires des guerres étaient des gens de robe. Les munitionnaires, bien entendu des « civils », avaient un rôle beaucoup plus étendu que les actuels fournisseurs des armées, puisque même les charrois, l'actuel train des équipages, étaient « à l'entreprise ». Enfin de nombreux « civils » suivaient les troupes, vivandiers, femmes et enfants de soldats, ces derniers d'ailleurs moins nombreux dans l'armée française que dans les autres armées.

Ajoutons encore que vie civile et vie militaire se cotoyaient avec plus ou moins de bonheur. Pendant les longs quartiers d'hiver qui duraient d'octobre à avril, un officier sur trois revenait chez lui emmenant quelques soldats qui faisaient des recrues. Le casernement était très insuffisant. Beaucoup de soldats logeaient chez l'habitant ou dans des maisons louées par les autorités municipales. Dans de nombreuses villes, les soldats faisaient l'exercice sur la place publique ou à proximité. Il arrivait que la vie d'une rue fût rythmée aussi bien par les appels de trompettes ou de tambours que par les cloches de l'église. Enfin l'armée était utilisée comme force de police.

De là découlait une réelle familiarité des populations avec les choses militaires. Familiarité ne veut pas dire sympathie et pendant longtemps la présence des troupes royales fut presque autant redoutée que celle d'une armée ennemie. Cependant les progrès de la discipline militaire depuis Louis XIV, la limitation des excès des recruteurs, une certaine complicité entre soldats et habitants pour narguer les autorités locales et la gabelle ou faire quelque commerce irrégulier, enfin l'activité commerciale que déterminait la présence de troupes, tout cela contribue au milieu du XVIII^e siècle à détendre les rapports entre les soldats et les populations.

Il n'en demeure pas moins que depuis la mort de Louis XIV, au sein d'une société où sous l'influence de l'« esprit nouveau » puis de la philosophie des Lumières les armes reculaient dans la considération publique, l'armée, par ses effectifs importants, sa permanence et ses exigences professionnelles formait progressivement une société militaire.

LA SOCIÉTÉ MILITAIRE

Ainsi sous Louis XIV l'armée a tendu à constituer un ordre ou un corps de la Nation, tout comme le clergé ou la robe. De même qu'il existait un haut et un bas clergé socialement assez distants l'un de l'autre et une noblesse de robe émergeant du monde des robins, l'armée était composée de deux ensembles sociaux : officiers et soldats. Le passage de la condition inférieure à la condition supérieure y était probablement plus difficile que dans la robe et même dans le clergé, mais il est bon de dire qu'assez peu nombreux étaient les soldats qui servaient longtemps et pouvaient espérer ainsi un avancement de quelque importance. La comparaison avec clergé et robe a de quoi surprendre et sans doute est-elle un peu forcée. Examinons de plus près le cas des officiers et celui des soldats.

Les officiers sont de moins en moins souvent des guerriers et des amateurs et davantage des professionnels servant en temps de paix comme en temps de guerre. Bien sûr c'est seulement en 1763 que régiments et compagnies cessent d'être la propriété de leur colonel ou de leur capitaine et en 1776 que la vénalité de ces charges est condamnée. Il est bon de dire que les jeunes colonels dits « colonels à la bavette », héritiers de régiments n'en assumaient pas le commandement effectif. Cependant la haute noblesse et la bonne noblesse de province faisaient carrière par les charges vénales. Depuis Louvois existait néanmoins un autre *cursus* militaire par la nomination aux charges non vénales d'enseigne, lieutenant, capitaine de grenadiers, major, lieutenant-colonel, brigadier. L'avancement y était plus lent, mais ouvert à la petite noblesse et à la bourgeoisie. L'ordre du tableau institué en 1675 assurait au moins l'avancement à l'ancienneté. Enfin des soldats parvenaient après de longs services au grade de lieutenant. On les appelait « officiers de fortune », c'est-à-dire servis par la chance. Il est évident que dans cette société militaire les hommes de la haute noblesse et de la noblesse riche avaient des débuts moins pénibles et à valeur égale accédaient plus tôt, donc plus fréquemment, que ceux venus des autres couches de la société, au grade de général. Toutefois les bourgeois en voie d'anoblissement avaient certaines possibilités de devenir officiers. Le passage à l'armée leur permettrait de s'ennoblir, ce qui ne conférait pas la noblesse mais facilitait l'anoblissement. Le recrutement des officiers était facilement assuré par les nobles, anoblis et bourgeois postulant à la noblesse.

Le recrutement des soldats se présentait de manière très différente. Certains hommes s'engageaient par penchant naturel. L'armée pouvait tenter les violents, les désœuvrés, les instables. Il existait également un recrutement forcé. Les violences des recruteurs dupant les jeunes campagnards venus au marché de la ville, les enivrant, les enfermant dans des lieux malsains surnommés « fours » jusqu'à ce qu'ils souscrivent un engagement ont souvent été dénoncés. Beaucoup de ces soldats sans vocation réelle désertaient. Il ne faut pas sous-estimer deux sources de recrutement liées aux circonstances. D'abord le recrutement par misère. On s'engageait souvent pour toucher l'« argent du roi », la prime d'engagement, qui permettait de payer quelque dette et de donner quelques écus à la famille. La prime d'engagement variait d'ailleurs suivant la loi de l'offre et de la

demande. On vit même pendant la famine de 1693-1695 une vingtaine de jeunes gens du Beauvaisis s'engager sans rien demander, dans le seul but de survivre. En 1715 la plupart de ceux-ci servaient encore après avoir supporté les guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne alors que dans leurs villages, le quart de la population avait été emporté par la famine. Il existait également un recrutement par patriotisme. C'est ainsi que le dramatique appel de Louis XIV à ses peuples du 12 juin 1709, lu en chaire dans toutes les églises suscita des engagements pour la durée de la guerre, formule alors insolite qui cependant exprime bien le but de l'engagement.

Il convient d'insister sur deux aspects moraux du recrutement des soldats qui contribuèrent à donner un certain caractère à la société militaire d'alors. C'est d'abord le recrutement seigneurial. Le capitaine recrute sa compagnie d'abord dans sa seigneurie, celle de son père ou d'un parent, parmi les domestiques ou les paysans qui leur sont attachés, quelquefois parmi de jeunes gens avec qui enfant il a joué à la petite guerre. Ainsi la compagnie à l'effectif de trente ou quarante hommes devient assez souvent, au moins partiellement, la transposition militaire de la seigneurie. Les hommes servent plus volontiers sous un capitaine qui comprend leur patois et qui revenant en quartier d'hiver emmène avec lui quelques hommes ou donne des nouvelles du soldat à sa famille. On voit même des jeunes gens qui pour ne pas être miliciens s'engagent à un capitaine de leur choix. Ils éviteront ainsi l'isolement s'ils sont incorporés d'autorité dans des troupes réglées. Pour la même raison on voit également des camarades s'engager en même temps.

L'autre aspect moral du recrutement est que l'armée sert de refuge à de nombreux hommes. D'abord à ceux qui se trouvent dans une situation juridique délicate: délinquants cherchant à éviter des poursuites judiciaires, quelquefois sur le conseil même d'un cavalier de maréchaussée ou encore, cas bien différent, protestants assurés de trouver dans l'armée une indifférence religieuse propice à leur foi. L'armée est également un asile pour des déshérités: gens ruinés, jeunes gens sans famille, orphelins, surtout orphelins de mère, le remariage du père étant souvent déterminant. Les soldats qui cherchent dans la chambrée ou dans la compagnie un peu de chaleur humaine sont en général de bons soldats quand ils l'ont trouvée.

Ainsi peut-on comparer l'armée à une sorte de galaxie faite de nébuleuses, les compagnies. Ces dernières comportent un noyau d'hommes liés entre eux par la camaraderie et au capitaine par des liens de caractère quasi seigneurial et qui souvent ont du mal à se réadapter à la vie civile. Autour de ce noyau on trouve des marges mouvantes faites de soldats surnommés rouleurs ou billardeurs qui désertent volontiers. La désertion atteint le quart des soldats. Ces déserteurs ne sont pas tous perdus pour l'armée car ils se rengagent dans d'autres corps. Parfois cependant ils changent d'armée. Certains contractent simultanément plusieurs engagements dans des corps différents pour toucher autant de fois la prime d'engagement. Présents sur les contrôles de plusieurs corps à la fois, ils semblent jouir d'une sorte d'ubiquité. Comme il arrive souvent, ce sont les

marginiaux et les irréguliers qui attirent le plus l'attention. Il est toutefois certain que sans le noyau de soldats fidèles il n'aurait pu exister d'armée permanente, donc de société militaire. Il apparaît également que vers le milieu du siècle celle-ci par tous les liens qui l'unissent encore aux populations reste assez proche de la société « civile ».

PLACE DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE DANS LA FRANCE D'ANCIEN RÉGIME.

Il convient maintenant de s'interroger sur la place de cette société militaire dans l'ensemble de la société et de la nation.

Notons d'abord que l'armée a été un grand facteur de mobilité sociale. Il est évident qu'elle a été souvent un instrument de décadence, voire de déchéance. On cite l'exemple d'officiers qui ont ruiné leur famille par leurs dépenses d'équipement et aussi par les dépenses inconsidérées qu'ils doivent faire pour soutenir leur rang à l'armée. Évoquons aussi le problème des hommes dévoyés par leur passage à l'armée. La désertion qui quelquefois atteint même de bons soldats ouvre la porte à l'aventure en plaçant l'homme dans l'illégalité. Cependant est-on sûr que ces dévoyés ont toujours été dévoyés par l'armée ou bien se sont-ils engagés parce qu'ils étaient déjà dévoyés ?

L'armée a été également un facteur de promotion sociale. Pour beaucoup de bourgeois en mal d'anoblissement, le service militaire permit d'effacer la roture et a créé un préjugé favorable à l'acquisition ou à l'usurpation de la noblesse bien que cette voie devienne de plus en plus étroite. Les gens du peuple ont souvent tiré aussi quelque profit du passage à l'armée. D'abord beaucoup y ont appris le français. Quelquefois ils ont appris à lire et à écrire et souvent se sont frottés aux usages administratifs. Le soldat ne peut pas ignorer la valeur d'une signature, d'un bon, d'une décharge, d'un état, etc. L'armée a souvent contribué à dégrossir le paysan. Quand celui-ci est rendu à la vie civile, il est souvent transformé. Il se fixe à la ville plus souvent que dans son village natal, cherche un petit emploi comme celui de gabelou ou aspire à tenir une taverne plus souvent qu'à reprendre les mancherons d'une charrue. On peut se demander quelle fut la part du passage à l'armée du père de Beaumarchais ou du père de Bâbeuf dans la formation de ces deux hommes.

La société militaire a joué également un grand rôle dans la nation. Elle a contribué, si modestement soit-il, à l'unification linguistique de la France. Elle a contribué également à l'assimilation d'un grand nombre d'étrangers. Pour les francophones catholiques, comme les Wallons ou les Liégeois, il n'y avait aucune difficulté. Pour les autres, l'assimilation se faisait généralement en plusieurs temps : d'abord service dans un régiment étranger de l'armée française : régiments suisses, allemands, italiens, irlandais où la paye était supérieure, mais la discipline plus rude. Ensuite quelques-uns malgré les ordonnances passaient dans un régiment français. Le mariage dans une ville de garnison entraînait souvent le retour à la vie civile en France même. Les Suisses notamment quand ils ne revenaient pas dans leur pays utilisaient leur pécule à s'installer comme aubergistes ou taverniers ou devenaient portiers.

L'armée a également contribué à l'unité nationale. Prenons le cas des protestants qui pouvaient se sentir à l'abri des persécutions dans cette armée où régnait non pas une tolérance philosophique, mais une tolérance par indifférence. Assez paradoxalement, à une époque où le protestantisme n'avait pas droit de cité en France la défense du royaume incombait à une armée qui comptait, notamment à cause des corps étrangers une proportion de religionnaires bien supérieure à celle que l'on trouvait dans l'ensemble de la population.

La société militaire a été également un moyen d'incorporer à la nation les provinces récemment annexées. Depuis la création de la « frontière de fer » par Louis XIV et Vauban, les provinces frontalières ne sont plus guère envahies. Par contre la présence de troupes leur procure une activité économique nouvelle. Ce sont d'ailleurs ces provinces qui fournissent proportionnellement le plus de recrues et des meilleurs. On connaît la boutade de Napoléon à propos des Alsaciens : « Qu'importe qu'ils parlent en allemand puisqu'ils sabrent en français ». Enfin la contribution de la société militaire à la société française est vraie non seulement pour l'ancienne France mais aussi pour la Nouvelle-France. Chacun sait quelle part ont prise le régiment de Carignan-Salières au peuplement du Canada, comme d'ailleurs le régiment de Karrer à celui de la Louisiane.

Cependant au moment où la Nouvelle-France se trouve séparée du royaume, la familiarité qui s'était établie depuis 1660 entre société militaire et société civile semble craquer. Simple coïncidence ? L'abandon du Canada n'est pas cause de cette rupture, il en serait plutôt la conséquence. Comment la place de l'armée dans la nation a-t-elle pu être mise en cause ?

Ce fut d'abord l'effet d'une grave crise militaire affectant l'ensemble de la nation. Parmi les raisons de cette crise, il en est deux, essentielles. La philosophie des Lumières qui visa à promouvoir un nouveau système de valeur fit reculer, nous l'avons déjà vu, la considération des armes au profit des activités créatrices. Dans le même temps en Europe occidentale l'art militaire réalisait des progrès illustrés par les victoires de Frédéric II. Or l'armée française était trop liée à la société par sa hiérarchie et son comportement pour pouvoir s'adapter facilement aux techniques militaires nouvelles pourtant fréquemment imaginées en France. Cette armée trop proche des populations manquait d'efficacité. Les défaites de la guerre de Sept ans constituèrent un rappel brutal. Si la perte de la Nouvelle-France fut peu ressentie par la plupart des Français, par contre Rossbach les humilia cruellement et joua à la fin du XVIII^e siècle, toutes proportions gardées, un rôle comparable à celui de Sedan dans le réveil militaire de la France après 1870.

Dans les dernières décades du XVIII^e siècle on procéda à une « militarisation » de l'administration de l'armée dans le but d'assurer la revanche. En 1760, le maréchal de Belle-Isle ouvrit la série des généraux ministres de la Guerre. Les profondes réformes de Choiseul et de Saint-Germain donnèrent à l'armée une structure qui ne fut guère modifiée

jusqu'en 1940. Dans le même temps l'armée était dotée des canons Gribeauval et du fusil modèle 1777 qui servirent pendant toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. L'armée de Fanfan la Tulipe avait vécu. C'était maintenant l'armée du capitaine Carnot, du lieutenant Bonaparte, des sergents Kléber, Hoche, Marceau.

Cependant cette nouvelle armée éloignait la société militaire de la société civile. D'abord dans sa vie quotidienne. Le casernement qui faisait des progrès était propice au développement d'une mentalité particulariste, d'une opposition entre civils et militaires et même à l'apparition du pouvoir politique de l'Armée. Notons également que les réformes ont été faites par la noblesse qui a consenti à se préparer sérieusement à son rôle militaire par l'étude dans les écoles militaires alors créées et par la soumission à la discipline que symbolise le port de l'uniforme réglementaire et enfin par l'éclosion d'une éthique qui est déjà celle de « Servitude et grandeur militaire ». Mais les nobles ont voulu que leurs sacrifices soient payés de retour et ils ont désiré profiter de ces réformes auxquelles ils travaillaient. Les nobles ont voulu monopoliser les grades, barrer l'avancement aux roturiers. Cela devait être un des éléments de la crise sociale qui provoqua la Révolution.

Ainsi la période 1760-1789 pendant laquelle l'armée française se renoua techniquement apporta un éloignement dans les rapports entre société civile et société militaire. Il fallut la Révolution et l'Empire pour que les liens entre armée et société soient renoués sur d'autres bases.

* * *

L'ancienne armée française et l'ancien empire français disparurent en même temps. Ce n'est peut-être pas simple hasard. L'histoire militaire de la France si fertile en événements de 1789 à nos jours ne doit pas faire oublier l'équilibre atteint entre armée et société dans les années les plus vigoureuses de l'histoire de la Nouvelle-France. On eut alors une armée dont les valeurs humaines étaient celles de l'ensemble de la société, une armée pour la première fois acceptée par la société, une armée qui n'était plus faite de soudards comme pendant la guerre de Trente ans et pas encore de prétoriens comme sous le Directoire et le Consulat, une armée humanisée, trop humanisée pour affronter l'armée prussienne. C'est la raison pour laquelle la société militaire française au temps de la Nouvelle-France, garde, malgré tout ce qu'en ont dit les historiens, un certain parfum d'ancienne France qui plaît beaucoup aux amateurs d'histoire.